

Retour sur la manifestation contre l'activité d'hélicoptères sur l'aérodrome de Cormeilles en Vexin-Pontoise

Le 15 mars dernier, la forte mobilisation des populations à l'appel des maires et des associations contre les nuisances de l'activité de l'aérodrome de Pontoise/ Cormeilles -en - Vexin a été une réussite.

Les riverains de l'aérodrome de Cormeilles en Vexin / Pontoise refusent l'augmentation des nuisances avec l'implantation d'une activité « Hélicoptères » sur l'aérodrome et demandent que l'activité de l'aérodrome respecte les riverains dans le cadre de vie qu'ils ont choisi !

Les habitants des villages voisins subissent encore les survols des villages par des avions bruyants et le non-respect des plages de silence le week-end.



Manifestation du 15 mars 2025 : les riverains se rebiffent !

La forte mobilisation des populations à l'appel des maires et des associations contre les nuisances de l'activité de l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin refusent l'augmentation des nuisances avec l'implantation d'une activité « Hélicoptères » sur l'aérodrome et **demandent que les activités de celui ci respecte les riverains dans le cadre de vie qu'ils ont choisi !**

Les riverains subissent encore les survols des villages par des avions bruyants et le non-respect des plages de silence le week-end.

ADP, tout en nous assurant de son engagement pour réduire les nuisances, n'hésite pas à ajouter une activité hélicoptères, des appareils ultra bruyants, avec l'excuse d'une faible activité !

Cette agression supplémentaire nous rappelle l'insistance d'ADP pour faire augmenter la masse des avions d'affaires de 17 tonnes à 35 tonnes afin de permettre le développement de l'aviation d'affaires !

Cette proposition a encore été faite récemment avec un argument fallacieux d'accepter les avions soi-disant moins bruyants selon un critère fait pour laisser atterrir et décoller des avions à 90 dB !

Les riverains et leurs élus doivent se défendre pour être protégés en renforçant la réglementation ! C'est pourquoi la DIRAP, aidée par les associations et les maires, demande de renforcer l'arrêté de restriction d'activité de l'aérodrome

- L'arrêté doit préserver les périodes de silence la nuit, les week-end et jours fériés.
- Il doit interdire les avions les plus bruyants sur certaines périodes.
- Il doit interdire le survol des habitations pour réduire le bruit et augmenter la sécurité.

Rappel : déclarez toute situation anormale (survol, bruit) avec date, heure, minute et lieu sur dirap@dirap.org

Message de Jean Marc BUTEUX ,président de la DIRAP (dirap@dirap.org)



Les maires restent vigilants, ils ont rencontré le Préfet qui nous assure de son soutien notamment sur le contrôle des avions d'affaires afin d'en éviter le développement. D'autre part, nous participons activement aux réunions et comités de suivi. Affaire à suivre !

Infos pratiques

Les maires restent vigilants, ils ont rencontré le Préfet qui nous assure de son soutien notamment sur le contrôle et la limite à 17 tonnes des avions d'affaires afin d'en éviter le développement. D'autre part, nous participons activement aux différentes réunions et comités de suivi.

Affaire à suivre !